

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 06 FEVRIER 2013

Procès-verbal n° 02-2013

L'an deux mille treize, le six février, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT - Cyrille JULLIEN - Denis CHANCEL - Bernard GRANGE - Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ

Absents : Gérard VUILLERMET - Pierre CORNU - Adrien SAVOYE

Procuration : Jacques MARTIN donne procuration à Jacques PRAT

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2012 du budget de la Commune qui fait apparaître :

- ✓ un excédent de fonctionnement de 778 854.22 €
- ✓ un déficit d'investissement de 1 618 247.30 €.

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2012 du budget de l'eau et de l'assainissement qui fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 743 365.11 €
- un excédent d'investissement de 287 718.65 €.

3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2012 du budget des équipements touristiques qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 374.20 €
- un déficit d'investissement de 402.91 €.

4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2012 du budget des Microcentrales qui fait apparaître :

- un résultat d'exploitation de 42 219.02 €
- un déficit d'investissement de 5 851.05 €.

5- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2012 du budget du Parc de Stationnement qui fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 24 495.44 €
- un déficit d'investissement de 11 696.91 €.

6- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

7- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

8- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

8- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

9- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2012 du budget de la Commune comme suit :

- 778 854.22 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068,
- 3 273 757.20 € en report du déficit d'investissement au compte 001.

9- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2012 du budget de l'eau et assainissement comme suit :

- 965 800.38 € au financement de la section d'investissement, au compte 1068,
- 692 212.39 € en report de l'excédent d'exploitation au compte 001.

10- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 DU BUDGET DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2012 du budget des Équipements touristiques comme suit :

- 1 374.20 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068,
- 203 800.36 € en report du déficit d'investissement au compte 001.

11- AFFECTATION DES RESULTATS 2012 DU BUDGET DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2012 du budget des microcentrales comme suit :

➤ 42 219.02 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068.

12- AFFECTATION DES RESULTATS 2012 DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2012 du budget du Parc de stationnement comme suit :

➤ 24 495.44 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068.

13- BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2013 de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et dépenses à 9 057 553 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 5 822 455.60 €.

14- BUDGET PRIMITIF 2013 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2013 de l'Eau et Assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 943 310.02 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 1 802 121.68 €.

15- BUDGET PRIMITIF 2013 DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2013 des Équipements touristiques qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 2 145 249.40 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 1 571 797.93 €.

16- BUDGET PRIMITIF 2013 DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2013 des Microcentrales qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 64 782.79 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 71 047.31 €.

17- BUDGET PRIMITIF 2013 DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2013 du Parc de stationnement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 177 634.00 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 107 888.64 €.

18- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les montants de subventions aux Associations selon le tableau ci-annexé.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2013
A.E.P : Stages été	2 000,00 €
A.E.P : La montagne aux enfants	2 000,00 €
A.E.P. : fonctionnement	30 000,00 €
A.P.P.P.S.	76 500,00 €
Alchimy	2 000,00 €
Amicale des Sapeurs pompiers : Cross	300,00 €
Amicale des Verneys	500,00 €
Anciens combattants	1 000,00 €
Ass. du personnel communal	1 600,00 €
Ass. du personnel communal médailles	400,00 €
Chorale "L'UZEL"	800,00 €
Comice agricole de Maurienne	220,00 €
Coopérative scolaire	3 200,00 €
Coopérative scolaire : voyage	900,00 €
Coopérative scolaire : cahiers de vacances	80,00 €
Coopérative scolaire : théâtre	1 500,00 €
La Fibre Mauriennaise	300,00 €
Groupe folklorique	1 200,00 €
Hydraulique sans frontière	10 540,00 €
Judo-club	7 500,00 €
Snow-ski club	62 750,00 €
Ski scolaire	3 024,00 €
Snow-ski club : Aurore SAVOYE	3 000,00 €
Snow-ski club : Nicolas SAVOYE	2 000,00 €
Snow-ski club : cadets FIS (partants) x 1 000 €	3 000,00 €
Snow-ski club : nocturne de fond	1 500,00 €
Snow-ski club : FIS Alpin	2 000,00 €
Tennis-club	2 290,00 €
Tennis-club : matériel pédagogique	500,00 €
Val'patin	4 000,00 €
VTT Valloire Galibier	3 000,00 €
TOTAL c/65748	230 838,00 €

19- RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal décide de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans l'école communale, et charge Monsieur le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et le conseil général au titre du transport scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mercredi 06 février 2013 à 21h30.